

## L'introduction des « conseils citoyens » au Maroc : les Instances de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre

---

*Ces dernières années, l'état Marocain a mené diverses réformes politiques pour consacrer la démocratie participative comme l'un des principes fondamentaux du développement de ses politiques publiques. L'Instance de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre (IEECAG) est l'un des mécanismes de promotion de cette participation au sein des collectivités locales marocaines, inspiré de l'expérience des conseils citoyens en France.*

---

La mise en place des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre a pour objectif de **conforter les dynamiques citoyennes existantes** et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée et en permettant aux citoyens et citoyennes de participer à l'administration de leur territoire, en créant un espace de propositions et d'initiatives. Ce mécanisme de participation s'inspire du dispositif des « conseils citoyens » réalisé en France ces dernières années.

L'administration d'un territoire, l'élaboration et la conduite de politiques publiques, arbitrer et prendre une décision sur des enjeux de collectivités ... il s'agit là du quotidien, d'une évidence, pour les élu-es et des cadres de notre administration territoriale. Pourtant, à bien des égards, c'est un univers abstrait, un grand inconnu pour nombre de nos citoyennes et citoyens qui – faute d'être tenu à l'écart de l'administration du quotidien et des enjeux de leur territoire – parfois ne comprennent pas, s'interrogent et peuvent se sentir frustrés par les décisions prises par les gouvernements locaux.

C'est là tout l'enjeu qui réside au cœur de la création des Instances de l'Équité, de l'Égalité des chances et de l'Approche Genre (IEECAG) : rapprocher administration et administrés, en faisant participer les citoyennes et citoyens à la réflexion sur les défis de gouvernance local. **Encourager l'émergence de citoyennes et citoyens responsables, concernés et engagés dans la conduite des affaires de leur territoire : c'est là que réside le grand défi de toute les démocraties modernes, c'est la grande responsabilité qui incombe aux élu-es.** Pour mettre en œuvre cette orientation, le premier alinéa du chapitre 139 de la Constitution et les lois organiques régissant les Communes, Préfectures/Provinces et les Régions ont statué :

- De la création d'un organe consultatif auprès du Conseil préfectoral ou provincial, en partenariat avec les acteurs de la société civile, appelé : « Instance de l'équité, de l'égalité des chances et l'approche genre » ;
- De l'établissement d'un règlement intérieur du conseil, qui fixe les modalités de composition et de fonctionnement de l'instance. De par son rôle consultatif, l'instance est en charge d'examiner les affaires relatives à la mise en œuvre des principes d'équité, d'égalité des chances et de l'approche genre au niveau communal, préfectoral/provincial et régional.

La finalité des IEECAG se retrouve dans les trois mots qui la composent : équité, égalité des chances et approche genre. Elle concourt à administrer le territoire dans une perspective d'état de droit, de justice sociale et de réduction des inégalités en associant les administrés à l'élaboration de programmes de développement et de politiques inclusifs, efficaces et efficients. La mise en place d'IEECAG encourage également le développement d'une approche de genre visant l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, et son application dans les faits. Ceci inclut l'égalité entre les sexes dans le domaine de la participation décisionnelle et politique, ainsi que la valorisation et la

reconnaissance sociale et économique des rôles et contributions des deux sexes dans les sphères privée et publique.

Différents manuels méthodologiques ont récemment été développés par la Direction Générale des Collectivités Locales marocaine, avec l'appui de l'Union Européenne, et sont disponibles sur [le site du portail national des collectivités territoriales](#) administré par la direction. Adaptés aux différents échelons de l'administration territoriale, ces manuels présentent les étapes, méthodes et outils pour créer, assurer le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et la capitalisation des IEECAG. Il est conçu et présenté sous une forme accessible, dans laquelle les élu-es et les cadres des collectivités, ainsi que les représentant-es de la société civile peuvent puiser des informations et des conseils pour faciliter l'opérationnalisation de leurs IEECAG.